

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2008
Publication : 25/01/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 6e/01-08
Séance du 18 JAN. 2008

C051 GERPLAN : ETUDE PREALABLE ET MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 10 avril 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la communauté de communes de la Région de Guebwiller pour le financement de son étude préalable GERPLAN pour un montant de 21.343 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
- ❖ Décide de donner un avis favorable à la communauté de communes du Pays du Ried Brun pour le financement :
 - de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif, pour un montant de 1.112,78 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
 - de la conception d'un sentier d'interprétation et de découverte de la gestion différenciée, pour un montant de 3.250 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
 - d'une formation sur la gestion différenciée, pour un montant de 1.313.14 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
 - de la sensibilisation des scolaires aux problématiques environnementales. pour un montant de 6.625 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER